

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/347/Rev.1/Add.1
11 février 2003

(03-0892)

Comité des mesures sanitaires
et phytosanitaires

Original: espagnol

HONDURAS: RESTRICTION EN TERMES ABSOLUS À L'IMPORTATION DE VIANDE DE POULET EN PROVENANCE DU COSTA RICA

Questions additionnelles du Costa Rica

Addendum

1. À la réunion du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires des 7 et 8 novembre 2002, le Costa Rica a fait savoir qu'il soumettrait des questions additionnelles au gouvernement du Honduras au sujet de la restriction en termes absolus à l'importation de poulet costaricien.
2. Le gouvernement du Costa Rica a fait parvenir au Secrétariat les questions additionnelles.

**HONDURAS: RESTRICTION EN TERMES ABSOLUS À L'IMPORTATION
DE VIANDE DE POULET EN PROVENANCE DU COSTA RICA**

Questions additionnelles du Costa Rica

1. Importations de viande de poulet au Honduras:

- i) Est-ce que le Honduras a enregistré des importations de viande de poulet depuis le mois de mars 2002?
- ii) Quelles sont, en valeur et en volume, les données sur les importations de viande de poulet au Honduras pour les trois premiers mois de 2002 et pour les mois suivants?
- iii) Quelle a été en 2002, par rapport à 2001, l'évolution en volume et en valeur des importations de viande de poulet?
- iv) Dans le cas où des importations de viande de poulet ont été enregistrées, quelle était l'origine? Prière de donner des précisions pour chaque origine.
- v) Comment le Honduras a-t-il procédé pour établir si ces pays et/ou exportateurs satisfaisaient aux conditions sanitaires d'accès pour l'importation de viande de poulet?
- vi) Le Honduras pourrait-il expliquer comment il s'y est pris pour appliquer, en ce qui concerne ce produit, le principe du traitement de la nation la plus favorisée énoncé à l'article 2:3 de l'Accord SPS?

2. Importations d'autres produits avicoles, notamment de matériel de reproduction:

- i) Le Honduras a-t-il enregistré des importations d'autres produits avicoles, notamment de poulets vivants et/ou de matériel de reproduction, depuis le mois de mars 2002?
- ii) Dans l'affirmative, le Honduras pourrait-il donner des précisions concernant la valeur, le volume et l'origine de ces importations?
- iii) Quelle a été en 2002, par rapport à 2001, l'évolution en volume et en valeur des importations de ces produits?
- iv) Comment le Honduras a-t-il procédé pour établir si ces pays et/ou exportateurs satisfaisaient aux conditions sanitaires d'accès pour l'importation de ces produits?
- v) Le Honduras pourrait-il expliquer comment il s'y est pris pour appliquer, en ce qui concerne ces produits, le principe du traitement de la nation la plus favorisée énoncé à l'article 2:3 de l'Accord SPS?

3. Quels pays ont, le cas échéant, reconnu que le Honduras était indemne des quatre maladies aviaires suivantes: 1) *influenza aviaire (grippe aviaire)*, 2) *laryngotrachéite infectieuse aviaire*, 3) *maladie de Newcastle* et 4) *pullorose/typhose aviaire*?
